



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 8 juillet 2015

Madame Ségolène ROYAL
*Ministre de l'écologie,
du développement durable et de l'énergie*

Madame Sylvia PINEL
*Ministre du logement,
de l'égalité des territoires et de la ruralité*

Objet : Plan de requalification MEDDE/MLTER

Mesdames les Ministres,

Le plan de requalification d'emplois de C en B et de B en A est attendu par les agents des ministères chargés de l'écologie et du logement depuis des années.

Sa concrétisation se doit d'être à la hauteur tant de la réalité des fonctions exercées et des qualifications acquises par les agents que de leurs attentes légitimes, dans le contexte de modification de grande ampleur des missions et des structures des deux ministères.

À cet égard, la CGT note favorablement l'augmentation qui a été annoncée le 1^{er} juin dernier du volume d'emplois requalifiés passant de 1650 à 2150, y compris 150 agents techniques de l'environnement mentionnés dans un relevé de décisions ministériel de 2011 mais non mis en application, sans toutefois s'en satisfaire.

Votre approche numérique ne tient compte que très marginalement de la réalité des missions exercées, ce qui va à l'encontre de l'esprit d'un véritable plan de requalification,

Nous souhaitons donc vous transmettre le niveau qu'il nous semble nécessaire d'atteindre afin que le pyramidage des corps se rapproche du niveau de fonctions exercées.

Pour ce qui concerne la requalification de C en B :

Adjoint administratifs en SACDD 1900 postes.
Adjoint techniques en TSDD 143 postes.
<i>Le rapport du CGEDD de 2013 relève que 25% environ des agents exercent d'ores et déjà des fonctions de catégorie B.</i>

Syndics des gens de mer en TSDD (100) et SACDD (500) soit 600 postes.

Corps placé en extinction depuis plus de 5 ans, les modalités de requalification en B doivent lui être appliquées. Répartis en deux spécialités : navigation sécurité & droit, social et administration générale, les syndics des gens de mers ont vocation à rejoindre d'une part le corps de TSDD dans la spécialité NSMG (100) et d'autre part le corps de SACDD (500). Il s'agit de reconnaître la montée en gamme des missions exercées et de réparer une situation de « plafond de verre », les concours professionnels restant fermés aux syndics jusqu'en 2012. Aujourd'hui la pyramide du corps est sur la pointe.

Experts techniques des services techniques en TSDD 103 postes.

Des fonctions du niveau de la catégorie B correspondent aux emplois d'environ 1/3 du corps, la plupart se trouvant dans le grade d'ETPST.

Dessinateurs en TSDD 1268 postes.

Ce corps placé en mode d'extinction depuis des années doit être requalifié en B comme d'autres corps de dessinateurs l'ont été (Mairie de Paris, Ministère des Finances) en adéquation avec l'évolution des fonctions.

Personnels d'exploitation des TPE en TSDD 1091 postes.

Il s'agit de reconnaître les fonctions d'encadrement mais aussi de repyramider la grille par le passage des chefs d'équipe principaux en catégorie B. En effet, actuellement plus de 60% des agents sont bloqués à l'échelle 4 (2ème niveau de grade) sans perspective d'évolution.

Agents techniques de l'environnement en TE 1500 postes.

Les ATE exercent des fonctions d'inspecteurs de l'environnement qui ne relèvent pas de la catégorie C mais de la catégorie B. L'ensemble des agents devraient donc être requalifiés dans cette catégorie et le corps mis en extinction. Cette démarche devrait s'accompagner de l'application du NES au corps des actuels TE, lesquels devraient alors être reclassés aux 2ème et 3ème niveaux de grade.

Soit un total de 6605 postes pour la requalification de C en B dans les filières administrative et technique. Rappelons qu'au ministère des finances, chaque année de 2009 à 2012, 1650 emplois de catégorie C ont été requalifiés en catégorie B (soit un total de 6600 postes sur 4 ans).

Pour ce qui concerne la requalification de B en A :

SACDD en Attaché 2300 postes.

Le rapport du CGEDD de 2013 relève que 38% environ des agents exerçaient en 2011 des fonctions d'encadrement et de responsabilité, avec une tendance à l'augmentation de cette situation. De plus, avec le CIGEM, le statut interministériel du nouveau corps des attachés ne permet pas de recourir à une liste d'aptitude et/ou un examen professionnel spécifiques au MEDDE/MLETR, mais impose un concours interne ouvert à tous les ministères adhérents au CIGEM. Même « adapté », ce concours largement ouvert ne peut se limiter à 200 postes alors que plus de 5000 SACDD des MEDDE/MLETR sont promouvables AAE.

TSDD en ITPE 2300 postes.

Cette estimation prend en compte les 800 emplois fonctionnels supprimés lors de passage au NES, les niveaux de fonction exercées et le blocage de 53% des TSDD au 3ème et dernier niveau de grade (TSCDD). Pour le maritime, l'absence d'accès au concours ITPE jusqu'en 2012 a bloqué les perspectives d'évolution quand, par ailleurs, une place tous les deux ans dans une seule spécialité était offerte pour l'accès au corps d'inspecteur des affaires maritimes.

Soit un total de 4600 postes pour la requalification de B en A.

De plus, nous demandons qu'une mesure de requalification soit mise en œuvre pour l'accès des Techniciens de l'Environnement à la catégorie A. Pour rappel, en moyenne seuls 2 agents de ce corps accèdent annuellement en catégorie A par promotion (corps des ingénieurs agriculture environnement).

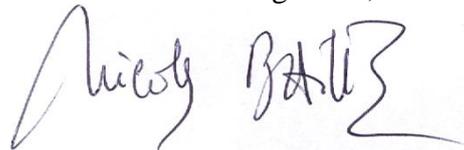
Il est à noter que nombre d'agents potentiellement concernés par un reclassement sont appelés à partir en retraite dans quelques années, ce qui réduit l'impact financier du plan de requalification.

Par ailleurs, un tel plan doit être assez ambitieux pour ne pas créer ou accentuer des tensions entre corps ou au sein des corps, contrairement à ce qui a été fait lors de la fusion des corps de contrôleurs des TPE et de TSE pour constituer celui des TSDD.

La CGT vous demande donc de recalibrer les perspectives du plan de requalification en tenant compte de ces éléments.

Je vous prie d'agréer, Mesdames les Ministres, l'assurance de toute ma considération.

Le Secrétaire général,



Nicolas BAILLE

Copie :

- M. Rol-Tanguy, Secrétaire général MEDDE/MLTER
- M. Cazottes, DRH MEDDE/MLTER